

REGLEMENT de la MONTEE du GRAND COLOMBIER

COURSE PEDESTRE ouverte aux licenciés et non licenciés titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

INSCRIPTIONS-RETRAITS des dossards : à partir de 08h00 au gymnase Jean-Louis FALCONNIER
(à côté du terrain de football) – un T-shirt offert aux 400 premiers inscrits.

DEPART : 09h00 de la marie de Culoz. **ARRIVEE** : au col du Grand Colombier.

CHRONOMETRAGE : il sera assuré par SCO (Service Chrono Organisation).

PODIUMS : (vers 13h00) au gymnase Jean-Louis FALCONNIER

Pour les 3 premiers(ères) au scratch – pas de cumul de prix.

Pour les 3 premiers(ères) de chaque catégorie – relais & relais CF/CH – .

PARCOURS : 1.9 km sur route dans la ville de Culoz ensuite chemin et GR9 jusqu'au sommet, le parcours sera balisé de petits fanions, **en cas d'intempérie la dernière partie se fera sur route(~1.8 km).**

RAVITAILLEMENTS : au 2^{ème} km – 8^{ème} km – 11^{ème} km et à l'arrivée.

BUVETTE : organisée par les pompiers autour du gymnase.

NAVETTES : pour descendre les arrivants au gymnase, pour les relais à charge d'organiser leur retour.

SANITAIRES : au gymnase douches et WC – F & H –.

SECURITE : médecin – infirmières – pompiers avec quad – CROIX ROUGE

Les concurrents sont tenus d'observer, sous leur entière responsabilité, toutes les règles du Code de la route et les arrêtés relatifs à la circulation.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique et pour ceux et celles qui ne respectent pas les catégories de ce règlement.

Les organisateurs sont couverts d'une assurance responsabilité civile.

MERCI aux concurrents de respecter la nature (pas de jets d'objets –papiers, canettes etc.).

La MONTEE du GRAND COLOMBIER est inscrite aux challenges route et montagne de l'AIN et celui de la Communauté de Communes de Bugey Sud.

DROIT à l'IMAGE : les participants autorisent sans limitation de durée les organisateurs à utiliser tout document ou photo sur lesquels ils pourraient apparaître à l'occasion de leur participation à cette manifestation.

PARKING : au gymnase, mairie, poste, carrefour, avant la gare .